

Conseil d'école du 16 novembre 2023
Procès-verbal

Présents :

Délégués de parents d'élèves : Mme COIFFARD, Mme DARIF, Mme FRITET, M FRITET, M LACHAISE, Mme MASINI, M NIMESKERN, Mme SOUIDI.

Représentants de la mairie : Mme PERSON, M WYNDAELE .

Enseignants : M ABARKANE, Mme BOUNON, M CROGUENNEC, Mme DESCHAMPS, Mme GRANDEL, Mme JAILLET, Mme LAMOUR, Mme LEFEVRE, Mme LE GOAS, Mme PISSOT.

DDEN : M BEAUX

Excusés : Mme LOIZEAU, Mme SCANZY, Mme DOS SANTOS, Mme MAIRE, Mme TALAGHZI, Mme MBAREK, Mme ROUX.

Séance ordinaire du jeudi 16 novembre

La séance débute à 18 heures

1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'École

Un tour de table est fait afin de présenter :

- L'équipe pédagogique
- Le DDEN de secteur
- Les représentants de parents d'élèves
- Les représentants de la commune
- Désignation d'un secrétaire de séance :

2. Résultats des élections et présentation des membres du conseil d'école

Participation :

Nombre d'inscrits : 266

Nombre de votants : 162

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 39

Nombre de suffrages exprimés : 123

Taux de participation : 60,90 %

Résultats :

9 sièges pourvus par 9 titulaires et 5 suppléants (liste non constituée en association)

Rappel du rôle des représentants de parents d'élèves : Les titulaires sont membres à part entière du conseil d'école et ils ont une voix délibérative lors du vote du règlement intérieur et du projet d'école.

Les titulaires et les suppléants peuvent assurer un rôle de **médiateur** à la demande des parents. Ils donnent leur avis sur le fonctionnement de l'école et les questions qui s'y rapportent (le périscolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des élèves, les rythmes scolaires...)

Pour les conseils d'école, **les représentants de parents d'élèves doivent se concerter pour ne présenter qu'une liste de questions** au minimum deux semaines avant le conseil d'école afin que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour. Toutes les questions non transmises dans les délais et non inscrites à l'ordre du jour ne pourront pas être abordées lors du conseil d'école.

Il est rappelé que les parents d'élèves peuvent soumettre des questions aux représentants de parents d'élèves via leur boîte mail (buissonrond.communiqueons@gmail.com) et les représentants de parents d'élèves peuvent communiquer avec les parents via le cahier de liaison.

Les parents délégués élus sont :

Yan NIMESKERN - papa de Théo (CP)
Rachel MASINI - maman de Sarah (CE1)
Laura SOUIDI - maman de Wassim et Lilya (CE1 et CP-CE1)
Hajar FRITET - maman de Yasmine (CE1)
Margot ROUX - maman de Noé (CE1)
Nadia DARIF - maman de Maïssa et Yasmine (CM1- CM2 et CP)
Pascal LACHAISE - papa de Gabriel (CM2)
Hanene MBAREK - maman de Molka (CM1)
Awatif TALAGHZI - maman d'Assya et Ismaël (CM1-CM2)
Nathalie LOIZEAU - maman de Théo (CP)
Hélène COIFFARD - maman d'Esteban (CM2)
Aurore MAIRE - maman de Lynaëlle (ULIS)
Virginie DOS SANTOS - maman d'Eva (CM2)
Zakarya FRITET - papa de Yasmine (CE1)

3. Effectifs et organisation interne de l'école

- CP Mme LE GOAS : 21 élèves
- CP-CE1 M ABARKANE : 9 CP + 9 CE1 soit 18 élèves
- CE1 Mme JAILLET : 18 élèves
- CE2 Mme DESCHAMPS : 18 élèves
- CE2-CM1 Mme PISSOT : 9 CE2 + 8 CM1 soit 17 élèves
- CM1 Mme GRANDEL et Mme BLACHE : 23 élèves
- CM1-CM2 Mme LEFEVRE : 6 CM1 et 12 CM2 soit 18 élèves
- CM2 M Mme LAMOUR et M CROGUENNEC : 22 élèves
- ULIS : 11 élèves

TOTAL : 166 élèves

Rappel : Les élèves du dispositif ULIS sont inscrits dans une classe mais peuvent suivre des enseignements dans des classes différentes en fonction de leur niveau dans les matières. Ils se retrouvent dans leur classe d'ULIS.

AESH collective pour le dispositif ULIS : Mmes MARIAUD

AESH mutualisées : Mme FUCHES et Mme PERROT.

Depuis le 2 octobre, Lois MALOU est présent sur l'établissement dans le cadre d'un emploi civique.

4. **Projet d'école**

Notre projet d'école 2020-2023 est encore d'actualité et sera renouvelé l'année prochaine. Actuellement, voici les axes de travail de notre projet d'école :

Axe 1 : Apprendre et réussir - Favoriser la maîtrise des fondamentaux

Dans cet axe, notre objectif est de favoriser la maîtrise du langage oral et écrit dans nos enseignements. Nous chercherons à réaliser cela en partant de situations réelles, en encourageant les projets interclasses et en nous adaptant au contexte pour faire évoluer les élèves vers un objectif commun de maîtrise des fondamentaux.

Axe 2 : Garantir le bien-être, conforter une école bienveillante et exigeante

Le deuxième axe de notre projet d'école vise à responsabiliser nos élèves en les encourageant à prendre conscience de leur part de responsabilité dans leurs apprentissages, leur comportement, leurs paroles, etc. Pour y parvenir, nous enseignerons la communication bienveillante, encouragerons l'autonomie dans le travail et développerons la bienveillance, l'entraide entre élèves et l'empathie.

Axe 3 : Prendre en compte les besoins et les potentiels de chacun pour construire une école inclusive

Le troisième axe met en avant la prise en compte des besoins et des potentiels de chaque élève pour construire une école inclusive. Nous favoriserons l'inclusion des élèves du dispositif ULIS, mettons en place le tutorat, la pédagogie différenciée et nous ouvrons nos portes aux différentes cultures et modes de vie.

5. **Actions pédagogiques**

- Piscine : 17 séances réparties sur un semestre :
 - Semestre 1 : du 12 septembre 2023 au 27 janvier 2024
 - Semestre 2 : du 20 février au 23 juin 2024.

Rappel : Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire même s'ils sont dispensés de natation : ils sont accueillis dans les autres classes.

Tous les élèves :

- Séances de sport avec les intervenants de la ville (2 périodes pour tous) + 1 semestre de natation;
- Médiathèque : 3 séances pour toutes les classes réparties sur l'année,
- 17 octobre : cross inter-écoles,
- Marché de Noël le 11 décembre de 16h30 à 17h30 cycle 2 + ULIS et 12 décembre de 16h30 à 17h30 cycle 3 + CE2-CM1 ,
- Vendredi 9 février : sortie neige
- 16 février : carnaval, la date est commune pour toutes les écoles de Chevigny et le collège
- Tri sélectif et collecte de cartouches, stylos, bouchons et de piles usagées.

D'autres projets dans les classes :

CP Mme LE GOAS	Rencontre gym le 22 / 12
CP-CE1 M ABARKANE	Intervention Latitude 21
CE1 Mme JAILLET	Intervention Latitude 21, école et cinéma
CE2 Mme DESCHAMPS	Intervention Latitude 21
CE2-CM1 Mme PISSOT	Intervention Latitude 21, école et cinéma
CM1 Mme GRANDEL	Les forestiers du monde, Europe à l'école Intervention Latitude 21
CM1-CM2 Mme LEFEVRE	Les forestiers du monde
CM2 M CROGUENNEC	Projet des Aires Terrestres Éducatives avec Latitude 21
ULIS Mme BOUNON	Sortie voile

7. Sécurité

Depuis le 14 octobre, le niveau du plan vigipirate a été relevé au niveau maximal. A l'école élémentaire, nous appliquons :

- Accueil des enfants dans la cour de 8h35 à 8h45 et de 13h35 à 13h45. Les parents n'ont plus le droit d'entrer dans l'établissement sauf rendez-vous avec l'enseignant. Il faut privilégier le cahier de liaison pour toute communication avec l'enseignant.
- Dès lors qu'un adulte entre dans l'école un contrôle visuel des sacs pourra être effectué.
- L'attroupement de personnes autour de l'école est interdit. Il ne faut pas rester une fois l'enfant déposé et ne pas non plus parler aux enfants à travers les grilles de l'école.

Concernant nos exercices sécurité :

L'exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 27 septembre à 9h45. L'exercice s'est bien déroulé. L'école a été évacuée en 2min.

L'exercice PPMS attentat-intrusion s'est déroulé le 7 novembre à 16h. Le scénario du confinement a été privilégié. Tout s'est très bien passé. Il est toutefois à noter que le système d'alarme (corne de brume), n'est pas entendu par toutes les classes, notamment celle de Mme Pissot.

Les PPMS ont été mis à jour et adressés aux partenaires (IEN, mairies, référents sécurité, rectorat).

8. Aide aux élèves en difficultés

Prise en charge des difficultés des élèves :

- Différenciation dans les classes.
- Projet personnalisé selon les besoins des élèves (PAI, PPS, PAP, PPRE, RASED, équipes éducatives...).
- AESH pour l'accompagnement partiel d'enfants porteurs de handicap.
- APC : les Activités Pédagogiques Complémentaires sont dédiées à la maîtrise du langage, de la lecture, de la numération, du calcul et de la résolution de problèmes.
- Stage de remise à niveau pendant les vacances scolaires.
- Coup de pouce : accompagnement pour les élèves de CP, organisé par la mairie, d'une heure et demie, moments de lecture et d'écriture, etc... sous forme ludique. Les élèves sont proposés par les enseignants et sont pris en charge par le personnel de la mairie. Organisé depuis 2 ans, retour très positif, travail notamment au niveau du langage...
- Soutien renforcé : une heure de soutien en plus par semaine par petit groupe. Encadrement assuré par 3 enseignants de l'école.
- Dispositif PAS : une communication a été envoyée le 19 octobre pour présenter le dispositif aux parents. Mme Dureuil, éducatrice spécialisée, intervient sur l'école en soutien à l'équipe pédagogique pour certaines situations complexes.

9. Programme Phare

Tous les professeurs, de la maternelle au lycée, sont inscrits dans une démarche visant à lutter contre le harcèlement scolaire.

Un protocole est mis en place si des faits sont repérés/signalés à l'école. Ce protocole nous permet de mieux reconnaître les situations afin de déterminer s'il s'agit réellement de harcèlement.

Pour tout protocole Phare déclenché, le périscolaire est informé afin qu'il y ait un suivi sur tout le temps scolaire et périscolaire de l'enfant.

Si l'échec du protocole est constaté (environ 15 jours après le déclenchement), un fait établissement de niveau 2 (fait grave) est rédigé, ce qui informe l'IA-Dasen, le Recteur, le référent justice, l'équipe mobile de sécurité et l'inspectrice de circonscription.

Une exclusion temporaire ou définitive de l'élève harceleur peut être décidée en cas d'échec du protocole (méthode des préoccupations partagées). Un signalement (recueil d'informations préoccupantes) auprès du conseil départemental peut également être fait en cas de carences éducatives.

Rappel :

Définition du harcèlement entre élèves en France

Définition : violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut pas se défendre.

Nous parlons de harcèlement à partir du moment où il y a 3 composantes :

- Répétition d'une action négative sur autrui
- Disproportion des forces et abus de pouvoir
- Incapacité pour celui qui subit l'intimidation de se défendre lui-même

Tous les enfants du CE2 au CM2 ont eu un questionnaire anonyme à remplir cette semaine ainsi qu'une sensibilisation au harcèlement scolaire. Les questionnaires n'ont relevé aucune situation potentielle de harcèlement. Le climat scolaire est bon au sein de l'école grâce à la vigilance de tous, parents et communauté éducative.

Pour les élèves et parents, un numéro unique est disponible : 3018.

10. Les modalités de rencontre avec les parents d'élèves

Un cahier de liaison a été mis en place dans chaque classe. Il est préférable d'utiliser ce mode de communication avec l'enseignant plutôt que le mail (confidentialité et simplicité de gestion).

La prise de RDV avec l'enseignant doit se faire via le cahier ou tout autre moyen selon le choix de l'enseignant. Il n'y aura aucune rencontre sans rendez-vous ou sans l'accord de l'enseignant.

Les parents peuvent solliciter les délégués pour faire remonter les informations aux enseignants. Les délégués peuvent également accompagner des parents qui le souhaitent pour assister au rendez-vous.

11. Services autour de l'école : périscolaire

Les enfants non-inscrits à la cantine ne sont pas pris en charge. Les enseignants ne sont pas responsables des enfants sans solution de repas. Les parents doivent veiller à la bonne inscription de leurs enfants. En effet, il n'y a pas de nourriture supplémentaire disponible en cantine pour pallier les inscriptions de dernière minute.

La garderie est également soumise à inscription. Les parents peuvent inscrire leur enfant à la garderie jusqu'à la veille 22h. Les enseignants ne sont pas responsables des réservations et ne peuvent pas garder les enfants sous leur responsabilité après 16h30.

Pour tout changement, il faut contacter les services de la mairie : enfancejeunesse@chevigny-saint-sauveur.fr / 03 80 48 92 03 / 03 80 48 15 20.

12. Bilan financier de la coopérative scolaire

Rappel

La coopérative scolaire, alimentée par la cotisation des familles, dons, recettes des manifestations organisées, est destinée à financer les projets éducatifs.

Bilan de l'exercice 2023-2024 :

Solde au 01/09/2021

- Dépenses : 34 681 €
- Recettes : 33 817 €
- Bilan : - 863 €
- Solde en banque : 11 200 €

La coopérative scolaire 2023-2024

- Cotisation des familles : 1524 €
- Bilan Kermesse 2023 : 2 421 €

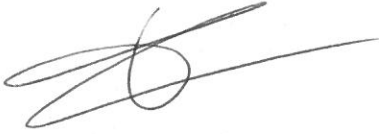
Nous remercions les parents d'élèves impliqués dans les différentes actions de la coopérative scolaire.

13. Questions des parents

- Prestataire de cantine API : changement et incohérence des menus. Certains repas sont froids ou mal cuits.
==> Un point sera fait prochainement entre le prestataire et la mairie. La mairie fera également un point avec le personnel de la cantine au niveau du réchauffage.
- Situation sur les travaux :

==> les structures modulaires sont en place_
==> Pour la maternelle, désamiantage dès décembre. Travaux ensuite jusqu'en juin 2025. La maternelle réintégrera ses locaux à la rentrée 2025.
==> rentrée 2025 : les élémentaires iront en structures modulaires.

La présidente,
Virginie LAMOUR



La secrétaire de séance,
Deschamps Marina

